

N°65 MARS 2024

Association généalogique des Alpes-Maritimes

Le bulletin de l'



Trimestriel

AGAM



Chers amis généalogistes,

C'est avec une vue du port de Nice de Trachel que j'ai découverte dans les intéressantes expositions organisées dans les musées niçois que je démarre ce bulletin. C'est un témoignage sur la vie de nos ancêtres qui ont sans doute promené ou peut-être même travaillé sur ces quais baignés de soleil. Pour revenir au présent, nous avons eu il y a quelques jours notre Assemblée générale annuelle qui nous a permis d'échanger avec les adhérents présents ce jour-là sur nos activités ainsi que de renouveler notre conseil d'administration. Après un week-end de Pâques pluvieux, les beaux jours avec le printemps vont arriver, nous permettant à nous aussi de profiter du beau pays où nous vivons.

Patrick Cavallo

Réunions et permanences :

- Réunion de Nice-AD06 : le dernier mercredi du mois à 14h, animée par Patrick Cavallo.
 - Réunion d'Antibes : le 2^e samedi du mois à 14h, animée par Arlette Fixot / Marc Duchassin.
 - Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : les 1^{er} et 3^e lundis du mois à 14h, animée par Guy Sidler / Annick Girardet.
 - Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : le dernier samedi du mois de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, animée par Annick Girardet / Guy Sidler .
 - Réunion de Villeneuve-Loubet : le 2^e jeudi du mois à 14h, animée par Denise Loizeau .
 - Réunion de Menton / Roquebrune : le 1^{er} samedi du mois à 14h, animée par Gabriel Maurel.
 - Réunion en visioconférence : le 2^e lundi du mois à 14h, animée par Patrick Cavallo.
- Pour assister à la visioconférence, cliquer sur le lien : <https://meet.jit.si/AGAMentraide>

Avec le concours de

Formations

Nous intégrons des sujets de formation lors de nos visioconférences. Des conseils, des aides ponctuelles et personnalisées sur différents sujets en lien avec la généalogie (informatique, GeneaBank, GeneaNet, logiciels...) sont proposés durant nos séances d'entraide dans notre local de Saint-Paul et lors des différentes réunions.

Une formation de groupe peut également être mise en place s'il y a suffisamment de candidats.

Les thèmes de formation disponibles sont :

- vous débutez : les bases de généalogie ;
- un ordinateur : initiation à l'informatique ;
- comment se servir d'un logiciel de généalogie
 - formation Généatique ;
 - formation Heredis ;
- comment rechercher dans la base de données, trucs et astuces pour affiner les recherches :
 - formation GeneaBank ;
- les particularités du Comté de Nice sont un écueil à vos recherches :
 - généalogie dans le Comté de Nice ;
- comment le retrouver, à quel régiment a-t-il appartenu, quelles campagnes a-t-il faites ?
 - formation recherches sur nos ancêtres « les Poilus de 14-18 » ;
- un village vous intéresse, comment fait-on un relevé ? Une équipe peut vous aider :
 - formation Nimègue.

Des demandes plus spécifiques peuvent être envoyées à secretariatagam@gmail.com ou par courrier (numéro de téléphone indispensable) à l'adresse suivante :
AGAM 8 rue Delrieu 06100 NICE

La bibliothèque de l'AGAM

Pour consulter les documents de la bibliothèque de l'Agam, dont la liste se trouve sur notre site Internet, contactez Denise Loizeau au cours de la

réunion mensuelle de Nice aux AD06. Si vous avez des suggestions à nous faire concernant les ouvrages de la bibliothèque, contactez-nous.

Quelques adresses électroniques :

- AGAM (Patrick Cavallo) : agam.06@gmail.com
- Secrétariat : secretariatagam@gmail.com
- Trésorier :
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Articles pour le bulletin :
(Denise Loizeau) secretariatagam@gmail.com
- Points GeneaBank :
(Louise Bettini) geneabankagam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays niçois :
(Michèle Parente) parentemichele@yahoo.fr
- Contact pour les releveurs du pays antibois/vençois
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays grassois :
(Marc Duchassin) duchassin.marc@wanadoo.fr
- Contact pour les releveurs du Mentonnais :
(Gabriel Maurel) agam.cgrm@laposte.net
- Contact pour la permanence de Mouans-Sartoux
(Georges Roland) roland.agam@gmail.com

Le local de l'AGAM à Nice Saint-Paul :

28 avenue de Pessicart
Tél : 09 50 73 13 63

Chers adhérents, le bulletin de l'AGAM est fait par et pour vous.

Faites-nous part de vos suggestions.

Pour participer au bulletin, envoyez vos textes, informations, commentaires, questions, réponses à :

AGAM 8 rue Delrieu
06100 NICE

ou par mail au secrétariat :
secretariatagam@gmail.com

Les informations seront publiées après validation du bureau. Celles qui ne pourront pas l'être, faute de place ou de délai, seront publiées dans le bulletin suivant.

N'oubliez pas de consulter le site Internet de l'association : www.agam-06.com

NOTRE BASE AGAM :

Mise à jour du 1er trimestre 2024 de la base AGAM:

- CHÂTEAUNEUF-VILLEVIELLE : naissances 1861-1900, 840 actes.
- CONTES : naissances 1861-1869, 392 actes.
- CONTES (Sclos-Vernea) : naissances 1814-1824, 229 actes.
- CUEBRIS : décès 1814-1824, 109 actes.
- CUEBRIS : tables NMD 1803-1812, 271 actes.
- PEILLON : naissances 1838-1903, 1242 actes.
- SIGALE : naissances 1802-1841, 869 actes.
- TENDE : mariages 1861-1880, 511 actes.
- TENDE : naissances 1814-1877, 5531 actes.

La base Agam compte 1 478 774 actes, soit une différence de + 9 994 actes par rapport au dépôt du semestre précédent.

Alain Otho

***Nous avons besoin de volontaires pour faire des relevés ou les vérifier !
Même une petite contribution est toujours appréciable.***

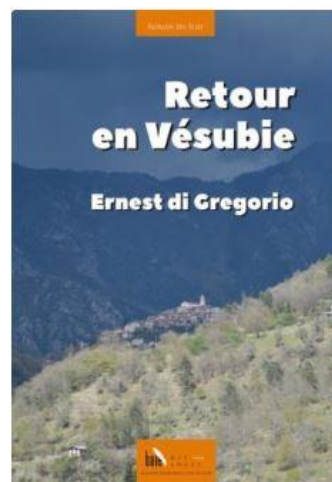


LE COIN DU LECTEUR

Retour en Vésubie

Ernest di Gregorio / Baie des Anges

En 1943, Esther avait huit ans. Petite fille juive, elle était assignée à résidence à



Saint-Martin-Vésubie avec ses parents. En septembre 1943, pour échapper aux nazis, ses parents avant de s'enfuir, la confient à une famille du village. Un jour, des cousins d'Esther viennent la chercher et l'emmenent avec

eux. Esther est dévastée. Après avoir été séparée de ses parents, elle est arrachée à sa famille d'accueil et à Romain son « petit fiancé ».

Quinze années ont passé. Esther vit à Paris. Alors que jusque-là, elle avait hésité à revenir sur les lieux de son enfance, elle décide de retourner dans la Vésubie. Elle veut s'imprégner des événements de l'époque et comprendre la tragédie des siens. Elle y retrouve avec beaucoup d'émotion sa famille d'accueil.

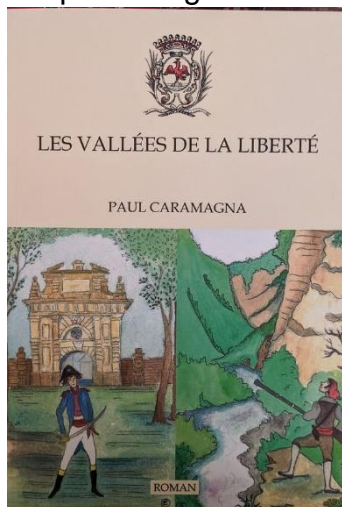
Dans ce roman inspiré de faits réels, la montagne omniprésente sert de décor à Ernest di Gregorio, qui passionné de montagne et de résistance invite le lecteur à suivre les aventures émouvantes des « Petits fiancés de la Vésubie », pendant une période sombre de l'Histoire, et leurs retrouvailles... Jusqu'au dénouement inattendu.

Les vallées de la liberté

Paul Caramagna

Le 29 septembre 1792, lorsque le capitaine Dassompaire, capitaine de l'Armée du Midi,

franchit à la tête de sa compagnie le fleuve Var et s'empare de Nice, son esprit se remplit d'allégresse. Ne va-t-il pas exporter,



répandre ce qu'il a de plus cher? La liberté acquise en 1789, symbolisée par la Déclaration des droits de l'Homme. Mais à Nice et dans les vallées du comté de Nice, les barbets la refusent et veulent défendre leurs terres.

Ce roman est une véritable plongée dans le comté de Nice en proie à la tourmente révolutionnaire. En conjuguant les vertus de l'Histoire et de la fiction, il fait revivre les intrigues politiques, batailles, amours et chocs psychologiques de la population du comté dont une partie s'interroge sur cette liberté qu'elle veut défendre. Mais, est-elle prête à mourir pour elle ?

Professeur honoraire d'Histoire et de Géographie, natif du pays niçois, Paul Caramagna vit à Nice et a enseigné dans cette ville au Lycée Honoré d'Estienne d'Orves.

Il est l'auteur de plusieurs romans. « Les vallées de la liberté », au souffle épique est une véritable plongée dans le comté de Nice en proie à la tourmente révolutionnaire.

« Un été radieux » nous entraîne dans un village de l'arrière-pays niçois pendant le premier mois de la Grande Guerre. Il rend hommage aux soldats de notre comté, ceux du XVème Corps victimes de la « légende noire » et contribue au devoir de mémoire et au devoir d'humanité.

« Destins ou la permanence de l'éléphant » constitue une fresque romanesque en trois tomes à travers deux familles, témoins et acteurs de ces grands bouleversements qui ont marqué le comté. Gens humbles, ils subissent les soubresauts d'un siècle qui

lamine les hommes. Tome 1 : Les rêves brisés (1912-1937); Torne 2 : Le chaos et l'espoir (1938-1944); Tome 3: Un pas vers le bonheur (1945-1989).

« Les années maudites, une jeunesse niçoise » (en cours d'écriture) nous transporte en Algérie, en 1956, auprès des appelés du contingent pour une guerre qui ne veut pas dire son nom.

GÉNÉALOGIE PRATIQUE

Dans cette rubrique, nous vous proposons des sites web qui peuvent se révéler intéressants pour aider les chercheurs et les curieux. C'est à chaque fois des sites gratuits que je vous propose.

Puget-Théniers - Registres d'état-civil 1794-1813

Une recherche récente d'un acte de mariage de 1806 à Puget-Théniers a mis en lumière certaines particularités concernant les registres des mariages de la période révolutionnaire pour cette commune.

En premier lieu, le registre des mariages des années 1794 (an II) à 1806 n'a pas été numérisé. Pour consulter le registre et se procurer une copie des actes, il faut se rendre aux Archives Départementales et demander le registre manuscrit des Publications de mariages (an IX-1813) et Mariages (an II-1813) sous la cote suivante : 2 E 100/2

Les registres des mariages des années suivantes, de 1807 à 1813, sont numérisés en deux parties :

1807 d'une part et 1808-1813 d'autre part. Le registre de 1807 présente une particularité : dans ce registre comprenant 21 vues sont intercalés des actes de naissances d'autres communes : vues 4 à 8, 11-12 et 17 à 19 - en conséquence l'acte de mariage commencé vue 5 se continue

vue 9 et celui commencé vue 16 est fini vue 20.

La liste des registres des mariages de cette période est accessible par lien suivant :

[Puget-Théniers](#)

Une demande de numérisation du registre de 1794 à 1806 a été faite en octobre 2023 à la direction des Archives Départementales et il fera « l'objet d'une numérisation dès que possible ».

Marie-Pierre Jeancard Coast

MEURTHE-ET-MOSELLE

Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle ont mis en ligne l'ensemble des minutes et répertoires des tabellions conservés dans la sous-série 3 E. Cette opération considérable porte au total sur 1 765 679 vues.

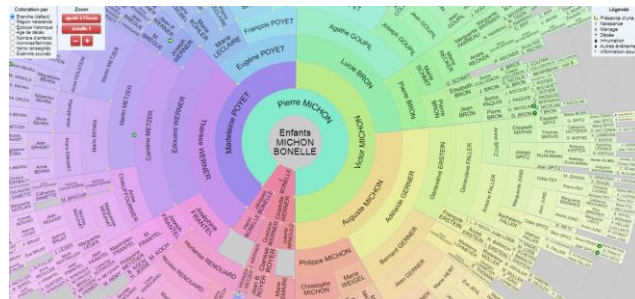
Un service qui saura être apprécié tant cette sous-série est actuellement l'une des plus consultées en salle de lecture des archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Couvrant une très large amplitude chronologique allant de 1434 à 1810, ce fonds concerne près de 750 tabellions différents.

La recherche se fait par commune, par notaire, période et année.

<http://archives.meurthe-et-moselle.fr/archives-en-ligne>

"Roue" généalogique interactive : GEDCOMPLUS

Féru de généalogie et d'informatique, Grégoire c'est comme cela qu'il signe a créé un outil en ligne permettant de générer, à partir d'un fichier Gedcom, une roue (ou un arbre) généalogique interactive et portable, d'ascendance ou de descendance, avec un nombre de générations illimité.



Créé pour ses besoins personnels, il la mets à disposition de tous, en espérant que certains d'entre vous y trouveront une utilité, que ce soit pour une généalogie personnelle ou une généalogie historique.

Le site est :

<https://gedcomplus.com>

C'est totalement gratuit et d'accès libre et anonyme.

P Cavallo

Le Château de Villers-Cotterêts :

L'unique château royal de la Renaissance en Picardie. En 1528, François 1er décide d'ériger un logis royal à Villers-Cotterêts, en bordure de la forêt de Retz où il aime chasser. L'architecte Philibert Delorme contribue à la réalisation de l'édifice, achevé en 1556. En 1661, Louis XIV offre en apanage le duché de Valois comprenant le château de Villers-Cotterêts à son frère Philippe d'Orléans appelé « Monsieur » à l'occasion de son mariage avec Henriette d'Angleterre. Un lieu symbolique de la langue française. En 1539, François 1er y signe l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, qui rend obligatoire l'usage de la

langue française dans les actes de l'administration et de la justice, à la place du latin. Ce lien avec la langue française perdue au fil des siècles :

François Rabelais a séjourné au château, Molière y a présenté Tartuffe, Alexandre Dumas est né à Villers-Cotterêts.

Un monument au destin singulier. Après avoir abrité un dépôt de mendicité (1808) et une maison de retraite (1889), il sert d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris jusqu'à la fin de l'année 2014. Selon les souhaits du Président de la République Emmanuel Macron, le monument devient, au terme d'une campagne de restauration de grande ampleur, la Cité internationale de la langue française.



Affectée au [Centre des monuments](#) nationaux qui gère une centaine de monuments partout en France, la Cité dispose d'un [parcours de visite](#) permanent qui invite à un voyage à travers la langue française et la francophonie.

Ouvert à tous, le lieu est animé par une programmation pluridisciplinaire [d'expositions et de spectacles](#).



Des artistes, chercheurs et entrepreneurs sont accueillis en résidence, à côté d'activités de formation et de sensibilisation au français, d'ateliers pédagogiques et d'un « laboratoire » de recherche et d'innovation sur les enjeux linguistiques.

Source :

Château de Villers-Cotterêts
culture.gouv.fr



D Loizeau

RÉUNION À ROQUEBRUNE, SAMEDI 2 DECEMBRE 2023

Journées Généalogiques 2024 :

- TENDE: samedi 22 juin, Salle de Musique.

- GORBIO: Mme Quaranta doit revoir M. Gautier Kevin, Adjoint au Maire, pour en fixer la date. D'autres sont encore possibles.

État d'avancement des relevés :

Tous les relevés de Castillon N, M, D des actes disponibles sur le site des AD06 sont terminés. Les mariages de Vintimille, de 1611 à 1860 sont en cours de vérification.

Tous les relevés des actes de Tende vont être complétés et vérifiés.

On a aussi reçu un CD concernant la localité de Castelvittorio (anciennement Castelfranco), proche de Vintimille, avec les numérisations suivantes : B 1586-1684, M 1587-1700, S 1693-1768 et l'index des mariages de 1587 à 1809.

A noter que pendant la vérification des mariages de Vintimille (fin XVIII^es), je suis tombé sur la mention « native di loco di Sepulcri ».

Après recherches sur internet, on trouve : Castrum Sepulchri di Seborga :

« En 890, le marquis de Toscane Adalbert nomme son fils Boniface II comte de Vintimille qui, le premier à porter ce titre, réussit à rendre le comté de Vintimille indépendant de la Marca Tuscia. Boniface, comte de Vintimille, choisit le Castrum de Seborga comme lieu de sépulture pour lui-même et ses descendants, changeant le nom de la ville en Castrum Sepulchri ou Castrum de Sepulchro, bien qu'aucun vestige de tombeau noble n'ait jamais été trouvé à Seborga.

Au Moyen Âge, Seborga était connue sous le nom de Castrum Sepulchri ou Castrum de Sepulchro (Château du Sépulcre ou autour du Sépulcre) ou Sepulchri Burgum. De cette dernière expression dérivent les noms actuels en italien de Seborga et en français de Sabour(g). »

Conférence sur les bases de la recherche généalogique :

Mme Danielle Adolle, qui arrive du Morbihan, nous fait profiter de sa longue expérience dans les recherches généalogiques. Elle nous présente une carte de France de 1180, puis des anciennes provinces. Elle rappelle les dates marquantes de l'ETAT CIVIL et celles des délais et conditions de communication des documents. Elle parle de l'origine des noms de famille et de leur déclinaison. Suis la liste des abréviations, de la variation de l'âge de majorité au fil des siècles,

les différents calendriers utilisés, des différentes archives et de leur n° de série aux ADs. Elle finit en nous parlant des différents sites généalogiques. Suite de la conférence à la prochaine réunion.

G Maurel

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN **30 janvier 2024**

Compte rendu de la réunion « Comment aborder la généalogie » au Centre Communal d'Action Sociale de Roquebrune-Cap-Martin du 30 janvier 2024.



Retombée indirecte de notre journée de généalogie organisée fin 2022 dans sa commune, le Centre communal d'action sociale de Roquebrune-Cap-Martin, situé quartier Carnolès, nous avait demandé d'animer un après-midi pour ses adhérents. C'est ainsi que le 30 janvier dernier, nous avons décliné auprès d'un public d'une vingtaine de personnes dont deux animatrices, notre format court dénommé « Comment aborder la généalogie ». La présentation d'une heure a été orchestrée par Marc Duchassin et accompagnée sur écran par l'affichage détaillé de l'arbre généalogique d'un participant issu d'une vieille famille du terroir, arbre préparé bien en amont et enrichi par des documents fournis par l'intéressé. L'heure suivante a été quant à elle consacrée à des échanges, gérés également par Jeanine Truchi, Jean-Pierre Nocentini et Michel Schmitt. En particulier,

deux personnes, originaires d'ailleurs toutes deux de Normandie, ont été ravies que l'on puisse à chaud apporter réponse à leur préoccupation bien spécifique. Preuve aussi de l'intérêt de notre animation, deux dames se sont rendues dès le samedi suivant à notre permanence mensuelle de la ville et, peut-être, nous rejoindront t'elles ? Au-delà de ces faits, il est évident que chacun, dans une assistance plutôt âgée, a dû au cours de notre présentation remonter intimement dans son propre passé. Expérience assez nouvelle pour notre équipe !

Michel Schmitt – février 2024

FALICON :

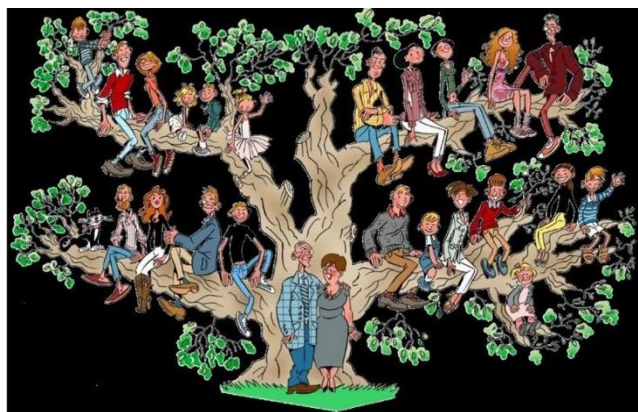
La Mairie de Falicon a proposé une matinée d'initiation aux recherches de généalogie en partenariat avec l'A.G.A.M. Elle s'est déroulée le jeudi 25 janvier 2024 à 10h00 dans les locaux de la médiathèque municipale « La Ratapignathèque » 58 route de l'èra à Falicon. Lors de cette matinée organisée à l'initiative de Madame Marie-Pierre Jeancard avec l'aide de l'adjoint responsable de la culture et du patrimoine, Alain Andrea. J'ai présenté le marché de la généalogie, son environnement et les différentes manières de l'aborder. Il y avait pas mal de monde pour cette rencontre et les échanges ont été très constructifs.



La mairie envisageait de prolonger cette présentation par des rencontres accessibles gratuitement afin d'assurer une aide aux personnes désireuses d'entamer leur parcours de recherche de généalogie. Lors de ces séances une initiation aux divers

supports et méthodes seraient mises en place.

C'est chose faite, un deuxième atelier est organisé le 26 Mars où nous avons échangé sur les propres recherches des participants, leurs méthodes et leurs résultats pour proposer d'autres pistes.



Un grand merci à Marie-Pierre pour cette initiative qui participe au rayonnement de l'AGAM.

P Cavallo

JOURNEE DE GENEALOGIE A LA TRINITE, SAMEDI 10 FEVRIER 2024

Préparée de longue date avec l'appui précieux sur place de notre collègue Michèle Parente, cette première journée de généalogie 2024 se présentait sous les meilleurs auspices.

C'est donc par ce très pluvieux samedi 10 février dernier, du moins jusqu'au début d'après-midi, que la superbe Médiathèque Les Quatre Chemins de La Trinité nous recevait dans un clair et grand espace « privatisé » à notre intention de sa salle de lecture.

Les visites furent parfaitement échelonnées tout au long d'une journée dense et les échanges furent très longs avec des demandeurs venus riches d'informations et de documents, ce qui n'est pas toujours le cas.



Expérience nouvelle pour nous : la médiathèque étant équipée de postes informatiques ouverts à ses adhérents, nous avons pu accompagner l'un d'eux par une démonstration en direct quant à ses possibilités de recherches sur le web ! Nul doute qu'il y reviendra !



Le photographe officiel de la Ville est resté un long moment avec nous, à savoir la team composée de Michèle, Annie, Stéphanie, Michel et Patrick, et il a en particulier flashé la remise à la Responsable de la médiathèque de nos livrets naissances-mariages-décès disponibles sur La Trinité et Eze ; Rappelons à ce sujet que le hameau de La Trinité-Victor fut détaché d'Eze en 1818.

Grand merci pour son accueil et sa communication au service de l'Action culturelle de la commune ce qui va permettre à l'AGAM de mieux se faire connaître dans les vallées des Paillons.

Michel Schmitt, le 26 février 2024

L'Assemblée Générale de l'AGAM

Les membres de l'AGAM ont été convoqués à l'assemblée générale annuelle de l'association généalogique des Alpes-Maritimes qui s'est réunie le samedi 23 mars 2024 à 9h30, salle paroissiale, 6 rue Caroline.

J'ai présenté le rapport moral de l'association pour l'année 2023 puis Thierry Adam nous a présenté le rapport financier. Les deux présentations ont été approuvées à l'unanimité par les électeurs présents dans la salle ainsi qu'à travers le vote électronique qui avait été mis en place.



La séance s'est poursuivie avec le renouvellement d'une partie des administrateurs qui arrivaient à échéance. Louise Bettini, Gabriel Maurel et Marc Ugolini ont été tous les trois réélus pour une période de trois ans conformément à nos statuts. Michel Schmitt a quant à lui été élu pour son premier mandat au sein de notre conseil d'administration.

La journée s'est poursuivie par un banquet bien sympathique au restaurant l'Union qui nous avait préparé un repas typiquement niçois.



Une chose est sûre, c'est que les convives ne sont parties avec la faim du restaurant car les portions étaient plus que généreuses.

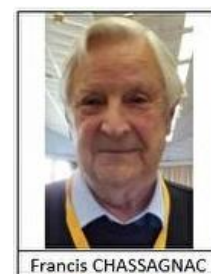
P Cavallo

UN NOUVEAU BUREAU À LA FFG

Le 1er février 2024, lors d'une réunion en visio-conférence, Valérie GAUTIER a annoncé la démission de l'ensemble du Bureau de la FFG.

Le 3 février 2024, le Conseil d'Administration de la FFG a élu son nouveau Bureau :

- président : Francis CHASSAGNAC, administrateur Aquitaine,
- vice-président : Olivier GUIONNEAU, administrateur Pays de Loire,
- vice-présidente : Annick MANN, administratrice Lorraine,
- trésorier : François BARON, administrateur Collège B,
- trésorier adjoint : Michel COUPET, administrateur Rhône-Alpes,
- secrétaire général : Christophe DRUGY, administrateur Nord-Pas-de-Calais,
- secrétaire adjoint : Jean-Claude LE BLOAS, administrateur Bretagne Historique.



Quatre chargés de mission auprès de président ont été désignés :

- questions juridiques : Jean François PELLAN,
- finances : Patricia PILLORGER et Jean-Louis CHARTON,
- événementiel et questions militaires (bases de données) : Mireille PAILLEUX.

FFG

LE PEUPEMENT DE VILLAGES DE LA RÉGION DE GRASSE AU MOYEN ÂGE

(Texte d'après J-A Durbec BnF 1968)

Je vous propose de poursuivre l'étude qui a été faite sur plusieurs communautés régionales que sont Villeneuve-Loubet, Cagnes, Saint-Paul, Saint-Auban et Séranon, au cours du Moyen Âge.

Les cultures et le cheptel :

Les céréales (blé, avoine, orge, méteil) constituaient les principales cultures de nos villages. Tout le reste ne représentait que fort peu de chose, sauf la prairie un peu partout et la vigne dans la zone cotière. Mentionnons toutefois du lin à Cagnes et à Saint-Paul, du chanvre à Saint-Paul en 1471.

Nos documents ne nous disent rien sur le mode d'exploitation si ce n'est qu'en certains lieux on recourait à des corvées pour le labour et la fenaison des grands domaines et que partout le défrichement des



terres incultes (gastes) était pratiqué à une grande échelle sur des parcelles de ces terres concédées individuellement moyennant le paiement d'une faible partie des récoltes (la tasque),

Il est certes question de condamines, de ferrages, de clos, de murettes, mais sans la moindre précision.

Nous pouvons seulement constater, au regard des redevances, que les "faisses" des ferrages étaient celles qui constituaient et de beaucoup les meilleures terres. Les jardins et les vergers sont mentionnés sans plus. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il y avait des figuiers, des oliviers, des noyers, des amandiers, et des châtaigniers.

Pour le cheptel nous manquons aussi de renseignements précis pour les XIII et XIV siècles. Certes nous savons que l'on trouvait un nombre assez important de bœufs¹ à Séranon en 1252 (au moins une cinquantaine) et que de grands troupeaux de bêtes à laine devaient pâturer un peu partout

puisque le comte avait le pasquerium (en entier ou partiellement) dans la plupart de nos villages, mais il faut attendre l'enquête de réaffouagement de 1471 pour y rassembler les premiers éléments d'une statistique:

	Bêtes de trait : ânes, mulets, chevaux	Bœufs arants	Chevaux bravaux	Trenteniers de bêtes à laine	Vaches
Saint Auban	15	52	37	100	70
Séranon	30	60	200	120	300
Cagnes	36	100		217	160 ?
Saint Paul	105	80	101	125	200
Villeneuve	16	32			

On trouvera les meilleurs renseignements sur l'élevage en Provence et quelques commentaires sur les chiffres là-dessus dans l'ouvrage de TH. Sclafert sur les cultures en haute Provence.

¹ Au XV^e siècle, l'araire et la charrue étaient toujours tirés par des bœufs, jamais par des chevaux ou des vaches. Pour les lier, le paysan utilise un joug de bois avec courroies et pièce métallique fixant le timon. Les bœufs arants côtoient les « avolhs » (futurs bœufs). La conduite des animaux de trait est assurée par un « boyer »

Le morcellement des biens et des redevances :

La question du morcellement des biens mérite de retenir la plus grande attention car on risque, si l'on n'y prend garde, de commettre des erreurs de jugement en essayant de comparer la condition des hommes à partir de certaines redevances. Généralement en effet les redevances que nous connaissons ne correspondent plus qu'à des fractions, souvent minimes, de redevances initiales. Leur morcellement a



suivi celui des biens en s'accusant de plus en plus au fur et à mesure que l'on s'éloigne du casement ou de l'accensement : nous avons vu dans le val de Chanan que certaines d'entre elles n'étaient plus que de 1/12^{eme} de poule.

Il est vrai que dans beaucoup de cas les tenanciers de ces fractions de casement ont reconstitué des ensembles de biens où l'on retrouve, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, toutes sortes de parcelles issues d'un démembrement général et que l'on pourrait, à partir des multiples redevances (ou fractions de redevances) auxquelles ils sont astreints de ce fait, essayer de dresser un bilan comparatif des obligations de chacun.

Mais cela ne nous permettrait pas de savoir exactement quelle est la condition des tenanciers, car il nous manque l'essentiel : l'importance même de chacune des parcelles qui rentrent dans la composition de leurs biens. D'autant plus que certaines de ces parcelles sont quelquefois de redevances ou ne payent qu'un cens recognitif. Il peut arriver en outre qu'une reconnaissance ne porte que sur une partie des biens du tenancier. Et ces biens ne sont pas toujours groupés avec une rigoureuse précision dans les inventaires que nous possédons.

La condition de l'homme du comte à Villeneuve :

Nous avons cependant la chance de trouver à Villeneuve, au XIII^e siècle, une situation qui nous permet de déterminer très approximativement ce qu'était la condition des hommes du comte peu de temps après leur casement, c'est-à-dire avant que le morcellement de leurs biens ait par trop brouillé la composition de leurs tenures et le taux de leurs redevances.

Lors du peuplement de Villeneuve, vers le milieu du XIII^e siècle, le taux du casement d'un homme était en général de 12 deniers (Isol) : c'était le service de la maison. Les quelque 40 hommes de la première implantation reçurent en outre, moyennant le service d'une poule, un petit jardin arrosable dans les Îlettes du Loup. Et ils eurent la possibilité d'exploiter après défrichement, un lopin de terre gaste pour laquelle ils ne devaient à la cour de Villeneuve qu'une modique part des récoltes : nous pouvons l'estimer au 1/13 encore que nous n'en connaissons pas exactement le taux.

Comme, en principe, l'albergue et la cavalcade frappaient également chacun, à raison de 12 deniers environ par feu pour l'albergue, on peut dire que tous les hommes de Villeneuve se trouvaient à peu de chose près sur un plan d'égalité au regard de ce qu'ils avaient reçu et de ce qu'ils devaient payer. Mais l'égalité fut rompue, dès le début, par la concession, à ceux qui en avaient le désir et les moyens, de terres dont les dimensions, la valeur et le taux de redevances étaient extrêmement variables puisque ces redevances s'échelonnaient entre 1 obole et 36 sous. En fait cependant, sur les quelque 75 tenures prises par la population contre des services en argent, il y en avait 65 dont la redevance était égale ou inférieure à 6 sous en 1297 :

Encore que l'éventail de ces redevances soit très largement ouvert, on ne peut pas dire, croyons-nous, que la masse de la population ait connu, dès le début, un important brassage social, même si l'on tient

compte de ce fait qu'en dehors de la tasque 18 terres avaient été données au 1/4 des fruits (les vignes) et 4 au 1/6.

Les 10 autres redevances étaient beaucoup plus fortes. Mais les personnes tenues à de telles redevances étaient en marge, pour la plupart, de la masse laborieuse qui avait constitué le premier fonds de peuplement. Certains d'entre eux, nous allons le voir, avaient des biens ou des situations ailleurs. Il y avait toutefois parmi les gens les mieux pourvus de la localité quelques personnes sorties du rang, si l'on peut dire, L'enquête de 1297 qui nous a déjà fourni de précieuses indications sur les conditions dans lesquelles s'était fait le casernement initial, nous le montre aussi clairement. Et nous voyons ainsi qu'il ne s'était pas produit de changements notables pour la plupart des hommes installés à Villeneuve depuis un demi-siècle environ, un petit nombre d'entre eux y avaient déjà rassemblé un certain nombre de biens, préparant ainsi la formation d'une petite bourgeoisie foncière et, par voie de conséquence, celle d'un prolétariat foncier dépouillé d'une partie des biens qui, au moment du casernement, constituaient le minimum vital de chacun.

Huit personnes ont chacune 2,3 et même 4 casernements; quatre autres apparemment deux jardins et plusieurs de multiples terres tascales cependant qu'apparaissent par ailleurs de sensibles fractionnements: 2/3 ou 1/3 de casernements ou de poules, 1/2 tasque...

Qui donc pouvait se permettre de rassembler en si peu de temps tant de biens et si importants que la somme de leurs redevances dépassait, de loin, la moyenne des autres?

Si nous laissons de côté les personnes qui avaient pris en main l'exploitation de certaines gabelles et qui versaient à la cour royale une part de leurs recettes, les Clari, les Berre et autres notables, nous remarquons en tout premier lieu, qu'il y avait parmi les mieux pourvus de Villeneuve des gens d'une certaine condition, caslans, ou peut-être petits seigneurs, parmi lesquels, les membres d'une famille Penna: Geoffroi, Huigon et Jaucerand de Penna, que nous avons déjà rencontrés à Biot. Ce dernier tenait à lui seul 2 casernements de Villeneuve, plusieurs terres gastes, un jardin, le champ des Murettes au Loubet et une terre très importante du Val Garnier il devait 41 (36 + 5) sous rien que pour deux de ces biens. Les tenanciers de la tuilerie du Loup. Ils s'appelaient du reste Tuilier devaient 32 sous pour cette fabrique et 9 sous pour une vigne. L'aubergiste de la localité, Geoffroi Rostang avait 1 casernement 1/3, 3 jardins 1/2 et une terre au cens de 19 sous. P Flavius, forgeron donnait 11 sous 4 d pour une terre importante. Le notaire Jausatus 5 sous pour une terre. L'apiculteur R Raybaud 4 sols 5 deniers plus 2 deniers pour le patio sur lequel il tenait ses ruches. La mère du curé de la localité avait 4 casernements. Le curé de La Garde 2...

Nous avons donné intentionnellement la profession de ces premiers rassembleurs de biens de Villeneuve parce qu'il est bien évident que là comme ailleurs et dès le commencement c'est l'entreprise commerciale, l'artisanat, la fonction lucrative qui préparèrent la voie à la bourgeoisie foncière.

La condition des hommes de Villeneuve différait sensiblement, on le voit de celle, des hommes de Séranon. Dans l'ensemble, et pour résumer ce que nous avons dit dans le chapitre consacré à la ventilation des redevances, il y avait à Séranon, contrairement à ce que nous avons constaté à Villeneuve une prépondérance très nette des services en nature. Il n'est pas fait mention non plus de corvées à Villeneuve. C'est sans doute parce que la cour royale ne se livrait là à aucune exploitation directe importante. Les défrichements se faisaient par les particuliers qui prenaient des terres à tasque. Il n'est pas question non plus à Villeneuve du droit de cavalliage, du droit d'abattage des porcs et autres. Chaque village comme chaque individu avait alors des conditions de vie qui lui étaient propres, l'extraordinaire diversité de ces conditions étant le signe le plus caractéristique de ces temps.

P. Cavallo

